|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS A4 |
| Numéro de poste Sysper: | 348694 à partir du 1er mars 2024 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Milosz MOMOT  2ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l'unité A.4 est de contribuer, par la mise en œuvre efficace du Fonds européen de défense (FED) et de ses programmes précurseurs, au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), pour une industrie européenne de la défense plus compétitive, innovante et intégrée, et pour soutenir l'autonomie stratégique de l'UE.

En étroite collaboration et dans une configuration flexible avec les unités A1, A.2 et A.3, l'unité A.4 contribue à la mise en œuvre du FED avec un accent particulier sur les domaines de la recherche et développement des systèmes de défense et de pointe les technologies contribuant aux besoins capacitaires actuels et futurs dans les domaines de la défense tels que, entre autres, la puissance aérienne, le combat au sol, la domination navale ou l'espace. L'unité est également responsable des accords de contribution conclus entre la Commission européenne et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) pour la mise en œuvre de grands projets de développement spécifiques. L'unité compte environ 30 membres du personnel, un mélange de gestionnaires de programme, d'agents de projet, d'avocats et d'experts en R&D pour la défense.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Gestionnaire des politiques - Technologies de défense

Il/elle contribuera à la mise en œuvre des programmes européens de recherche et développement en matière de défense et à la promotion de la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Il/elle devra maintenir un niveau élevé de connaissances dans un ou plusieurs domaines thématiques des programmes et développer des connaissances en matière de programmation stratégique et de systèmes de financement de l'Union. Il/elle contribuera également à accroître l'efficacité de la gestion des programmes en termes d'optimisation des processus et de mise en œuvre de procédures et de systèmes visant à sécuriser la gestion des informations sensibles.

Les tâches comprennent :

- Soutenir le suivi et la gestion de projet des actions financées dans le cadre des programmes européens de défense.

- Contribuer à la préparation des appels à propositions et des programmes de travail pour les programmes européens de défense, et en particulier le Fonds européen de défense.

- Contribuer au développement et à la mise en place de procédures et de systèmes (électroniques) pour sécuriser la gestion des informations sensibles.

- Assurer le suivi et le maintien des relations avec les autres services de la Commission, les autres institutions européennes, les agences de l'Union et les organisations intergouvernementales/internationales dans le domaine de la défense.

- Contribuer aux activités de communication et de sensibilisation.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire, ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : Informatique/Informatique; Ingénierie; Loi; Science politique; Économie; militaire; administration publique

Expérience professionnelle

Au moins deux ans d'expérience documentée dans des tâches liées à celles décrites ci-dessus.

Une expérience en matière de conception, d'élaboration et de fonctionnement des technologies de défense des systèmes de combat terrestre et des systèmes de soldats constituerait un avantage important.

Une expérience dans le domaine CBRN, le soutien médical de la défense, la biotechnologie et les facteurs humains serait un atout important.

Une expérience dans la gestion des technologies de l'information et dans le développement et la mise en œuvre de procédures et de systèmes (électroniques) pour sécuriser la gestion des informations sensibles serait un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire pour l'exécution des tâches et la communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste exige que les candidats soient en possession d'une habilitation de sécurité valide (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)